

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 14 décembre 2021 à 18h30, au centre communautaire Albert-Cousineau, sous la présidence de Madame la maire, Sonia Fontaine.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard – district #1
Richard Handfield – district #2
Samuel Champagne – district #3
Patrick Beauchamp – district #4
Barbara Legault – district #5
Chantal Chartrand – district #6

La directrice générale est également présente.

Le Conseil municipal de Pointe-Calumet constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code Municipal.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Budget 2022/adoption
- 3.- Programme triennal d'immobilisations/2022-2023-2024/adoption
- 4.- Période de questions
- 5.- Levée de la séance

21-12-237 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-12-238 BUDGET 2022/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'ADOPTER les prévisions budgétaires des activités financières de la Municipalité de Pointe-Calumet pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022, qui projettent des revenus et dépenses de 8 763 079 \$, le tout conformément à l'article 954 du Code Municipal du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-12-239 PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS/2022-2023-2024/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024 de la Municipalité de Pointe-Calumet, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

21-12-240 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

QU'À 18h48, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SONIA FONTAINE, maire

CHANTAL PILON, directrice générale